



RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation David Vogel et consorts au nom Vert'libéral –
De l'importance de savoir où on mène le bateau du post-obligatoire (23_INT_186)

Rappel de l'interpellation

Le Département de la Formation (DEF) a affirmé, par la voix de M. le Conseiller d'Etat Borloz, son attachement au développement de la Formation Professionnelle. Lors d'interview dans les médias, il n'est de cesse de vouloir « promouvoir l'apprentissage » et de renforcer cette filière. Nous saluons cette position qui, de fait, existe depuis plusieurs années dans le Département consacré à la Formation

Parallèlement, plusieurs projets de Gymnase (à agrandir, à acheter ou à construire) ont été déposés devant le Grand Conseil. Pour une personne peu avertie (et même pour les personnes averties), il devient, dès lors, peu compréhensible de vouloir pousser la Formation professionnelle tout en développant la voie Gymnasiale via l'agrandissement de structures de formations gymnasiales.

Il nous est souvent rappelé, à juste titre, que l'évolution démographique pousse « mécaniquement » le nombre de Gymnasiens et Gymnasiennes à la hausse. Cela est vrai pour le nombre de jeunes qui entrent dans la formation post-obligatoire mais cet argument évite d'aborder la question du pourcentage de jeunes qui choisissent (souvent par défaut) la voie gymnasiale et sur lequel il nous semble important de travailler. Or, s'il est vrai que le Département ne peut pas, à lui seul, influencer cette tendance, il est de son devoir de fixer un cap avec des objectifs précis qui pourraient être mesurables et vérifiables.

De plus, la déclaration urbi et orbi de ces objectifs pourraient, à notre sens, avoir plusieurs vertus, par exemple :

- 1. Donner la visibilité à l'économie qui devra, en partie, absorber plus d'apprentis et permettre de l'accompagner dans ce processus.*
- 2. Profiter de la fixation de cet objectif pour faciliter les métiers de la transition qui vont cruellement manquer à l'économie de la construction.*
- 3. Donner au Département une vision sur le nombre de personnes à engager et à former à la HEPL pour enseigner au Secondaire II.*
- 4. Réfléchir aux différents moyens de faire baisser le nombre de choix « par défaut » pour le Gymnase avec des mesures coercitives (augmentation des exigences à l'entrée par exemple) ou incitatives (discussion avec le monde de l'économie sur les semaines de vacances ou la rémunération des apprentis).*
- 5. Intégrer la révolution de l'Intelligence Artificielle dans les futurs besoins de l'économie.*

Dès lors, par cette interpellation, je sou mets au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- En prenant en compte les divers facteurs ci-dessus, est-ce que le DEF pourrait nous donner son objectif chiffré pour la répartition de la formation gymnasiale et professionnelle en pourcentage à 5 ans ? 10 ans ?*
- En se basant sur les objectifs chiffrés et sachant que le DEF a déjà déployé de nombreux moyens incitatifs (qu'ils seraient inutiles de rappeler ici), quels sont les moyens (coercitifs ou légaux) que le DEF pense se donner afin d'atteindre ces objectifs si les incitations ne devaient pas suffire ?*
- Le DEF pense-t-il prendre contact avec les milieux économiques afin de leur présenter les objectifs chiffrés pour la formation professionnelle et, par conséquent, d'envisager divers aménagements afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage ?*

Souhaite développer

(Signé) David Vogel
et 29 cosignataires

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Le Conseil d'Etat tient d'abord à assurer qu'il partage sans réserve les préoccupations des auteurs de la présente interpellation quant à la formation professionnelle initiale et qu'il les rejoint pleinement sur la nécessité de déployer différentes mesures afin de susciter et accroître l'intérêt des jeunes et de leurs familles pour ce système de formation. Comme le relèvent également les interpellants, les services de l'Etat s'emploient depuis plusieurs années à valoriser la filière de l'apprentissage dans le Canton de Vaud. Après avoir démarré cet important chantier lors de la précédente législature, dont l'élan a été ralenti près de deux années afin de parer aux effets de la crise sanitaire sur ce système de formation sensible aux variations du marché de l'emploi auquel il est inextricablement lié, un nouveau plan d'action de valorisation de la formation professionnelle¹ a été élaboré lors du lancement de la présente législature. Les seize objectifs qui le composent visent à couvrir tous les aspects de ce système de formation complexe qui met aux prises de nombreux acteurs. Parmi ceux-ci figurent, pour ne citer que quelques exemples permettant de faire écho aux points relevés dans l'interpellation, le déploiement de mesures de communication en faveur de l'apprentissage, une promotion des métiers relevant des transitions écologiques, numériques et énergétiques, ou encore la conduction d'études prospectives à même de définir les besoins dans les métiers qui souffrent de pénurie pour adapter l'offre de formation.

Plus largement, le Conseil d'Etat tient à rappeler que la formation professionnelle engage un travail collaboratif entre les trois partenaires spécifiés dans la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). Ainsi, les organisations du monde du travail définissent les contenus de la formation, la Confédération assure une vision systématique permettant notamment une adéquation entre les différents espaces de la formation, tandis que les cantons endossent la responsabilité de l'exécution sur les lieux de formation et de la procédure de qualification. Si les services de l'Etat ont donc une certaine marge de manœuvre pour améliorer le système, laquelle à ce jour est exploitée dans toute sa latitude légale, les milieux économiques ont également une responsabilité en matière de valorisation de cette filière de formation, que ce soit en conduisant des campagnes de promotion de leurs métiers, ou en s'impliquant lors des processus de révision des métiers pour s'assurer de la pleine adéquation des contenus de formation avec leurs besoins et veiller à ce que les nouvelles normes en matière de durabilité soient intégrées aux cursus. Ils peuvent également inciter leurs entreprises membres à engager des apprenties et apprentis, dès lors qu'il s'agit là de la voie privilégiée pour assurer à moyen et long termes la présence d'une main d'œuvre qualifiée dans un contexte croissant de pénurie.

Ces premiers éléments de cadrage ainsi posés, le Conseil d'Etat a l'avantage d'apporter des précisions supplémentaires en répondant comme suit aux différentes questions qui lui sont adressées.

- 1. En prenant en compte les divers facteurs ci-dessus, est-ce que le DEF pourrait nous donner son objectif chiffré pour la répartition de la formation gymnasiale et professionnelle en pourcentage à 5 ans ? 10 ans ?*

A ce jour, la proportion de jeunes en formation professionnelle initiale est supérieure à celle fréquentant le gymnase, puisqu'environ 19'000 d'entre eux suivaient un apprentissage contre quelque 14'000 en formation générale. A l'introduction de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) en 2013, l'organisation du troisième cycle (les années 9, 10 et 11) selon un système à deux voies (la voie pré-gymnasiale / VP et la voie générale / VG) a remplacé le précédent système à trois voies, la Voie secondaire à option / VSO étant biffée. L'impact réel de la LEO sur l'orientation des élèves à la fin de la 8^e est désormais mesuré. Sur la décade 2013-2023, en neutralisant l'année 2020 atypique (celle du COVID), le taux moyen d'orientation en VP s'établit à 42,2%, en hausse moyenne de 5,8 points de pourcentage par rapport au taux moyen d'orientation des élèves en VSB (la voie pré-gymnasiale que l'on peut tenir pour équivalente à la VP) pour les cinq années avant la LEO. Or, en moyenne, 90% des élèves obtenant leur certificat VP entrent ensuite au gymnase, pour la plupart en école de maturité. Cette évolution structurelle se reflète dans les effectifs croissants d'élèves choisissant les formations du gymnase. Depuis l'année 2015, la part des jeunes fréquentant l'Ecole de maturité ou l'Ecole de culture générale est passé de 37% à 43%. Ce constat démontre bien qu'en plus des représentations sociales majoritairement en faveur des formations générales dispensées au gymnase, et qui constituent des

¹ Le contenu de ce Plan d'action est accessible via l'adresse internet suivante : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2022_novembre/Formation_professionnelle_plan_d-action_2022.pdf

tendances aussi lourdes que difficiles à infléchir, les changements dans la structure du système de formation peuvent eux-aussi avoir un impact non négligeable sur les choix individuels¹.

Ces premiers éléments présentés montrent la difficulté de fixer des objectifs chiffrés précis dès lors qu'une part de l'équation échappe immanquablement à tout exercice prédictif, sauf à envisager la possibilité de fixer des quotas ou de se doter d'outils permettant d'exercer une régulation sur les effectifs à l'entrée des formations gymnasiales. Le chantier MAT-EO, ouvert le 5 mars 2024 par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), aura à déterminer les futures conditions d'accès à l'école de maturité dans le contexte où le nouveau cursus vaudois durera quatre ans au lieu de trois aujourd'hui. Pour l'instant, le certificat VP à la fin de la scolarité obligatoire donne un accès automatique à l'école de maturité. L'opportunité de se doter d'autres critères permettant une régulation des effectifs sera un thème de discussion à l'agenda de MAT-EO. La structuration des filières de la scolarité obligatoire devra être adaptée et pourrait avoir, en fonction des choix qui seront retenus, un impact sur le parcours des jeunes à la sortie de l'enseignement obligatoire. C'est le Grand Conseil qui aura la compétence de statuer sur ces enjeux sensibles dans le cadre de la révision annoncée de la LEO. Le DEF n'a donc, à ce stade, pas déterminé un objectif chiffré sur la future répartition des effectifs d'élèves orientés respectivement vers les formations gymnasiales ou les formations professionnelles initiales. Les discussions ouvertes dans le cadre de MAT-EO seront déterminantes pour envisager d'éventuels objectifs chiffrés.

2. En se basant sur les objectifs chiffrés et sachant que le DEF a déjà déployé de nombreux moyens incitatifs (qu'ils seraient inutiles de rappeler ici), quels sont les moyens (coercitifs ou légaux) que le DEF pense se donner afin d'atteindre ces objectifs si les incitations ne devaient pas suffire ?

Les travaux qui sont amorcés dans le cadre de MAT-EO pour faire évoluer le système éducatif et de formation vaudois doivent non seulement tenir compte de très nombreuses variables mais aussi de principes démocratiques afin d'assurer, quelles que soient les orientations retenues, l'égalité des chances et de traitement pour tout un chacun. Si l'idée d'introduire de nouvelles modalités de sélection devait être approfondie dans le cadre du chantier MAT-EO, il s'agirait alors de procéder à des analyses poussées à ce sujet en relation avec la réforme du gymnase en 4 ans. Ces travaux préalables ne font que démarrer et ils s'étaleront au moins jusqu'en octobre 2025.

Parallèlement au chantier MAT-EO, le DEF a décidé de procéder à une révision partielle de la Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFPr) durant la présente législature. Datant de 2009, cette loi accuse désormais quelques décalages avec la réalité qu'il s'avère nécessaire de corriger. La réouverture de ce texte de loi sera également l'occasion d'intégrer des évolutions et de formaliser la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de formation découlant des mesures du plan d'action précédemment évoqué. Une première étape consultative sera conduite en temps voulu auprès des différentes associations professionnelles présentes sur le territoire cantonal afin d'identifier puis de prendre en compte leurs besoins d'adaptation et trouver des compromis sur les évolutions que les services de l'Etat en charge de la formation estiment incontournables. Pour l'instant, des premiers sondages ont déjà été menés auprès des principales Organisations du monde du travail (les Ortras), qui ont la vision globale des besoins de formation de leur branche.

3. Le DEF pense-t-il prendre contact avec les milieux économiques afin de leur présenter les objectifs chiffrés pour la formation professionnelle et, par conséquent, d'envisager divers aménagements afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage ?

Le DEF maintient de fréquents contacts avec les milieux économiques. Le chef de département rencontre régulièrement des représentants des associations professionnelles et des entreprises formatrices afin d'échanger sur les moyens de valoriser la formation professionnelle et de les sonder sur les possibles collaborations pour y arriver. Un récent partenariat entre la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), l'EPFL et le DEF a par exemple permis de mettre sur pied avec succès le *Salon MINT*², pour sensibiliser les plus jeunes aux métiers MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique). Par ailleurs, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) organise trois fois par année des rencontres cantonales de la formation professionnelle dans les différentes régions économiques du Canton, lors desquelles les objectifs et les

¹ Statistique Vaud a montré (Numéros No5 - juin 2023) que les trois dernières réformes scolaires vaudoises (la loi scolaire de 1984, Ecole vaudoise en mutation de 1999 et la LEO de 2023) ont chaque fois eu un impact sur l'accès aux formations gymnasiales, dans le sens de l'élargir.

² La documentation relative à ce Salon est disponible via le site : <https://mint-vaud.ch/>

avancées de la politique publique en faveur de cette voie de formation sont présentés. Des ateliers entre les différents acteurs de ce système visant à débattre des projets à mettre en œuvre pour rapprocher l'école obligatoire du monde de la formation professionnelle y sont également organisés. Chaque année, plus de 400 personnes issues des associations professionnelles, des entreprises formatrices, de l'école obligatoire, de l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) et du personnel de la DGEP participent à ces rencontres, ce qui permet au passage de resserrer les liens et fortifier les réseaux locaux entre ces différents acteurs.

Qui plus est, différentes conférences de presse sont tenues dans le courant de l'année, notamment une à l'automne lors du désormais traditionnel *Salon des métiers et de la formation*¹ de Lausanne dont la teneur est tout particulièrement articulée autour de la formation professionnelle et où les avancées annuelles sont notamment présentées.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 septembre 2024.

La présidente :

C. Luisier Brodard

Le chancelier :

M. Staffoni

¹ La documentation relative à ce Salon est disponible via le site : <https://www.metiersformation.ch/fr>